



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 avril 2015
Français
Original : anglais

Sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité et porte sur les faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon précédent rapport, en date du 30 janvier 2015 (S/2015/70), concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. Au cours de la période considérée, les relations entre l'Iraq et le Koweït ont continué de s'améliorer. Le 16 mars, le Koweït a pu reprendre possession des locaux de son ancien consulat situé à Bassora grâce à l'intervention du Gouvernement iraquien pour que ce bien lui soit restitué en vue d'une réouverture prochaine. Le 29 mars, le Président iraquien, Fuad Masum, a rencontré l'Émir du Koweït, Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, en marge du vingt-sixième sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu à Charm el-Cheikh (Égypte), et ils ont débattu de questions d'intérêt commun et des moyens de favoriser des relations productives. Le 30 mars, les ministères iraquien et koweïtien du pétrole ont signé deux mémorandums d'accord portant sur l'utilisation de champs pétrolifères communs.

3. Les 30 et 31 mars, je me suis rendu en Iraq et au Koweït et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Président iraquien; le Premier Ministre iraquien, Haider al-Abadi; le Ministre iraquien des affaires étrangères, Ibrahim al-Jafaari; le Président du Conseil des représentants de l'Iraq, Salim al-Jabouri; le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, Sabah Khaled al-Hamad al-Sabah. J'ai salué l'amélioration des relations entre les deux pays, tout en rappelant qu'il convenait d'obtenir des résultats tangibles concernant la question des nationaux du Koweït portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus. J'ai encouragé les parties à ne ménager aucun effort et promis l'aide de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans ce dossier.

4. Mon Représentant spécial s'est rendu au Koweït le 27 avril, effectuant son premier déplacement hors d'Iraq. Il y a rencontré le Premier Ministre, Jaber al-Mubarak al-Hamad al-Sabah, le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le Directeur du Département du suivi et de la coordination, Nasser Subeeh al-Subeeh, l'Ambassadeur du Koweït en Iraq, Ghassan al-Zawawi, le responsable de la délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge



(CICR) auprès du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Yahia Alibi, et le Président du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, Ibrahim al-Shaheen. Le Premier Ministre a réaffirmé la ferme volonté du Koweït de soutenir l'Iraq et son gouvernement et ses vœux de sécurité, d'unité et de stabilité pour l'Iraq. Le Ministre des affaires étrangères a appuyé ces messages et promis que le Koweït apporterait une aide humanitaire. Il a aussi déclaré que son pays était disposé à aider l'Iraq à améliorer ses relations avec les pays du Golfe et le reste de la région. Tous les interlocuteurs ont souligné que la question des personnes disparues suscitait beaucoup d'émotion au Koweït et que l'absence de résultats tangibles était décevante. Ils ont fait part de leur ferme attachement au mécanisme tripartite, tout en estimant qu'il fallait l'utiliser de manière plus efficace pour arriver à des résultats concrets. Mon Représentant spécial leur a assuré que la MANUI coopérerait avec le mécanisme tripartite, de même que les autres parties, et s'emploierait activement à obtenir des résultats. Le Ministre des affaires étrangères a dit que le Koweït se réjouissait à la perspective de recevoir le Ministre iraquien des droits de l'homme et accueillerait toute proposition présentée par la MANUI en vue de faire avancer le dossier.

5. Malgré les problèmes de sécurité que le pays a connus pendant la période considérée, le Gouvernement iraquien a continué de rechercher les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, réaffirmant sa détermination à obtenir des résultats tangibles.

II. Activités récentes concernant le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou le rapatriement de leurs dépouilles

6. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a rencontré le Conseiller des Ministres iraquiens des affaires étrangères et des finances iraquiens afin d'évaluer les progrès accomplis dans la recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et d'envisager de nouvelles pistes pour faire avancer le dossier. Mon Représentant spécial adjoint s'est également entretenu avec des membres de la Commission internationale des personnes disparues et des universitaires pour réfléchir à la manière dont les nouvelles technologies pourraient être utilisées pour repérer des fosses communes. Du 16 au 18 mars, la MANUI a participé, en qualité d'observateur, à la réunion du sous-groupe de travail consultatif et à la quatre-vingt-neuvième session du sous-comité technique du mécanisme tripartite, qui se sont tenues au Koweït.

7. Le 3 mars, le Comité interministériel iraquien chargé de la question des nationaux koweïtiens portés disparus s'est réuni sous les auspices du Ministère iraquien des droits de l'homme afin d'évaluer les progrès accomplis concernant la recherche d'informations sur les lieux de sépulture ainsi que les contacts pris avec des témoins et des informateurs. Il a été convenu que le Comité s'en tiendrait, dans la mesure du possible, à son plan de travail de 2015, compte tenu des conditions de sécurité actuelles en Iraq.

8. Les 11 et 12 mars, le Ministère iraquien des droits de l'homme, en coopération avec le Ministère des affaires étrangères, a lancé un appel à témoins dans la presse quotidienne locale pour tenter de retrouver des personnes ayant des informations sur

des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que sur les biens koweïtiens disparus. Afin d'atteindre le public le plus large possible, l'annonce a également été diffusée sur les chaînes de télévision locales. Les numéros de téléphone du Comité international de la Croix-Rouge figureront dans les prochaines annonces, comme il en avait été convenu précédemment.

9. Le 18 mars, à la réunion du sous-comité technique du mécanisme tripartite, les parties ont décidé de considérer le plan-cadre pour la protection des témoins comme un ensemble non contraignant de principes directeurs, sous réserve qu'ils ne soient pas en contradiction avec la législation nationale.

10. Du 24 au 29 janvier, le Ministère des droits de l'homme, en collaboration avec une équipe spécialisée de l'Université de Bagdad, et avec la participation du Ministère de la santé et de l'Institut médico-légal, a procédé à l'essai d'un géoradar sur le site de Khamisiya, dans la province de Dhi Qar, en vue de déterminer s'il pourrait être utilisé pour localiser d'éventuels sites d'inhumation. Du fait des difficultés que pose la détection de restes humains enfouis depuis longtemps et la reconnaissance des signaux radar correspondants, le Gouvernement iraquien a déclaré qu'il procéderait à de nouveaux essais. Les membres de l'équipe ont décidé d'organiser des présentations sur l'utilisation de moyens techniques dans le cadre d'opérations médico-légales réalisées dans des conditions difficiles, en tirant parti des connaissances d'organisations possédant une grande expérience dans ce domaine.

11. Après les opérations peu concluantes menées à la mi-janvier à la frontière entre le Koweït et l'Arabie saoudite, au cours desquelles les témoins ont été incapables de situer les lieux d'inhumation présumés de Koweïtiens portés disparus, le Gouvernement iraquien a repris contact avec les témoins, qui ont fourni davantage de précisions. Par la suite, il a demandé à l'Arabie saoudite de l'aider à retrouver l'endroit, qui pourrait se situer à proximité de là où se trouvait une base militaire pendant la guerre et au sujet de laquelle il existe peut-être des informations dans les archives saoudiennes.

III. Activités récentes concernant la restitution des biens koweïtiens

12. Le 5 mars, mon Représentant spécial adjoint a été informé par le Conseiller des Ministres irakiens des affaires étrangères et des finances que le Gouvernement avait récupéré un certain nombre de livres appartenant au Koweït et que des dispositions allaient être prises en vue de leur restitution. Compte tenu des difficultés rencontrées pour retrouver les archives nationales koweïtiennes, mon Représentant spécial adjoint a réitéré sa proposition consistant à faire appel à des bénévoles qui seraient chargés de procéder à des recherches dans les archives des différents ministères.

IV. Observations

13. Je trouve encourageant le resserrement des liens et de la coopération entre l'Iraq et le Koweït. La bonne volonté entre les deux États n'a jamais été aussi manifeste depuis 1990, comme en témoigne, en particulier, le fait que le

Gouvernement koweïtien ait accepté le report d'un an du versement des réparations que lui doit le Gouvernement iraquien. Pour que les relations entre les deux pays se normalisent complètement, il faut que des avancées soient faites dans le dossier des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus. Le cas échéant, il y aura également des incidences non négligeables sur d'autres questions d'intérêt mutuel. Je suis convaincu que l'Iraq et le Koweït doivent saisir ce moment tout à fait opportun pour faire le point de l'action à mener sur cette importante question humanitaire et décider des mesures à prendre pour améliorer les résultats, surtout en ce qui concerne le mécanisme tripartite.

14. Je suis reconnaissant au Gouvernement iraquien de ses efforts et de son engagement, compte tenu surtout des conditions de sécurité et de la situation économique que connaît le pays. Je demeure préoccupé cependant par le fait que les recherches menées pour retrouver les Koweïtiens portés disparus et les biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales, n'ont donné aucun résultat tangible. J'espère que le Gouvernement iraquien ne ménagera aucun effort pour faire avancer ce dossier et apaiser la douleur des familles des personnes disparues, qui attendent des nouvelles depuis près de 25 ans.

15. À cet égard, je tiens à demander de nouveau à l'Iraq de mettre à profit les avancées scientifiques et les technologies modernes de recherche des restes humains, notamment les nouvelles techniques de police scientifique et d'exploration géologique, ainsi que les infrastructures correspondantes, et de continuer de renforcer les capacités de ses institutions pour améliorer l'efficacité des recherches. Je me félicite de la décision prise par les membres de la sous-commission technique du mécanisme tripartite d'inviter des experts de la police scientifique à partager leurs connaissances sur les technologies disponibles et la mesure dans laquelle celles-ci peuvent être utiles et appliquées en l'espèce, ce qui peut permettre à l'Iraq de réaliser des progrès dans ces importantes recherches.

16. Je note avec regret qu'aucun élément de preuve ou d'information ne s'est fait jour en ce qui concerne les archives nationales du Koweït. Je demande de nouveau au Gouvernement iraquien d'envisager la proposition faite par la MANUI de concevoir une campagne d'information ciblée portant sur les archives nationales et de faire appel à des volontaires pour effectuer des recherches dans les archives de différents ministères. J'encourage vivement les parties à continuer de convoquer le Comité conjoint des biens koweïtiens disparus tous les six mois pour faire avancer le dossier.

17. Je tiens à saluer le dévouement indéfectible du CICR et l'action qu'il mène sans relâche, notamment à la présidence du sous-comité technique, en ce qui concerne la question des nationaux du Koweït et d'États tiers qui sont portés disparus. Il a un rôle d'orientation et d'impulsion qui permet aux parties de travailler de concert et d'étudier ensemble les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour rechercher les personnes portées disparues.

18. Je tiens à réaffirmer l'attachement indéfectible de la MANUI à faire avancer le dossier des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus, ainsi que sa volonté de continuer à participer aux travaux des comités interministériels irakiens compétents. La MANUI, en la personne de mon Représentant spécial et celle de mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques, continuera d'apporter tout son appui pour promouvoir, soutenir et faciliter les efforts irakiens à cet égard. J'engage l'Iraq à tirer parti de ce savoir-faire.